

LISTE DES PROFESSIONS REGLEMENTEES

1 - Les professions libérales constituées en ordre :

- > les médecins
- > les chirurgiens-dentistes
- > les sages-femmes
- > les pharmaciens
- > les vétérinaires
- > les architectes
- > les experts-comptables et comptables agréés
- > les géomètres experts
- > les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
- > les avocats inscrits à un barreau

2 - Les professions de santé

2.1 - Diverses

- > les biologistes
- > les diététiciens
- > les psychologues

2.2 - Paramédicale

- > les infirmières
- > les masseurs kinésithérapeutes
- > les orthophonistes
- > les orthoptistes
- > les pédicures podologues

3 - Les professions juridiques

Ces dernières sont diversement réglementées ; elles peuvent être constituées en ordres ou en chambres ou conseils nationaux.

- > les avoués près de la Cours d'Appel
- > les greffiers près des Tribunaux de Commerce
- > les huissiers de justice
- > les administrateurs judiciaires et mandataires à la liquidation d'entreprises
- > les commissaires-priseurs
- > les notaires

4 - Les professions techniques

- > les agents généraux d'assurance
- > les commissaires aux comptes (tutelle du Ministère de la Justice).
- > les conseils en propriété industrielle (titre protégé).
- > les experts fonciers, agricoles et forestiers.
- > les ingénieurs diplômés
- > les professeurs de danse